



COMMUNE D'HALLINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/18

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Mme SEILLIER Christine, Maire, après convocation en date du 15 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents : Mme Christine SEILLIER, Mme Alexandra CHOCHOI, M. Christian COEUGNEIT, M. Jean-Paul REMOND, Mme Nadine DUQUESNE, Mme Véronique VANDENBUSSCHE, M. Jérémie DELBECQUES, M. Julien PREVOST, Mme Véronique CROQUET, M. Nicolas DUVIEUXBOURG, Mme Marie-Michèle GROS, M. Emile BRAY.

Membres excusés Mme Catherine CIEUX a délégué son mandat à Mme Christine SEILLIER, M. David LEMANISSIER a délégué son mandat à Mme Alexandra CHOCHOI.

Membre absent : Mme Annie FAVIERE

Mme Alexandra CHOCHOI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Avis sur le dossier de modification du plan d'épandage sur la commune, émanant de la société SAS NORPAPER AVOT VALLEE de Blendecques.

Mme Le Maire informe avoir reçu une copie de l'arrêté inter-préfectoral du 19 Septembre 2022 ouvrant une enquête publique environnementale relative à la demande de modification substantielle du plan d'épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE.

Monsieur Le Préfet invite le Conseil Municipal de chaque commune concernée par cet épandage, à émettre un avis sur cette modification.

Mme Le Maire précise avoir reçu le dossier réglementaire en version numérique, il est consultable aux jours et d'heures d'ouverture de la mairie.

Après avoir consulté le document mis à sa disposition, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette modification de plan d'épandage.

Avis favorable : 0

Avis défavorable : 14

Abstention : 0

Certifiée exécutoire par Le Maire
Transmission en sous-préfecture le : 22 Novembre 2022
Publication le : 22 Novembre 2022
Mme Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mme Le Maire

